الجمه وريسة الجزانسرية الديم قراطية الشعبيسة EPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE وزارة السعدة

MINISTERE DE LA SANTE الــوكــالـــة الــوطــنيــة للــدم AGENCE NATIONALE DU SANG





N°: **7**8..7.../ANS/DG/2024 0 9 JUIL 2024

AVIS DE CONSULTATION N° 09/2024

L'Agence Nationale du Sang lance une consultation sous le N° 09/2024 conformément aux dispositions des articles 13 à 22, du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, et les articles 18 et 19 de la loi n°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics, ayant pour objet de fixer les conditions de participation à la consultation relative la dératisation, la .désinsectisation et la désinfection du siège de l'agence Nationale du sang

La présente consultation s'adresse aux soumissionnaires qui disposent des capacités professionnelles pour mener à bien l'objet de la présente consultation, Ayant le registre de commerce électronique spécialisé dans la dératisation, la désinsectisation et la désinfection

1-CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION:

Les dossiers de soumission comprendront, un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière à savoir :

A-Dossier de candidature qui contient :

- Copie du registre de commerce électronique.
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF).
- Copie d'attestation du numéro de statistique (NIS).
- C20 années 2023 dans le cas de non assujetti à la TVA délivré en 2024.
- Copie du relevé d'identité Bancaire (RIB)

B-L'offre technique qui contient :

- Engagement sur le délai d'exécution, daté et signé selon le model joint avec la liste descriptive des besoins.

C- L'offre financière qui contient :

- Le bordereau des prix unitaire (BPU) rempli, daté et signé selon le model joint avec la liste descriptive des besoins
- Détail estimatif et quantitatif (DQE) rempli, daté et signé selon le model joint avec la liste descriptive des besoins
- Facture proforma originale contenant la date, la raison sociale, le NIS, le RIB, l'Adresse et numéro de téléphone du contractant et du cocontractant, le montant doit comporter les prix en chiffres et en lettres, le cachet et la signature

2-FORME ET PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Les dossiers de candidature, de l'offre technique et de l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant les mentions suivantes :

Dénomination : Agence Nationale Du Sang CONSULTATION N° 09/2024

« la dératisation, la désinsectisation et la désinfection du siège de l'agence Nationale du sang »

3-DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

La durée de préparation de l'offre est fixée à (08) jours à compter de la date d'affichage de la consultation. Le service contractant peut avant la date de dépôt des offres s'il le juge utile, procéder à une prorogation de la durée de préparation des offres.

4-DATE ET L'HEURE LIMITE DE DEPOTS DES OFFRES

Conformément à l'article 66 du décret présidentiel N° 15 – 247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée des préparations des offres de 8h30 à 13h00 à l'adresse suivante :

Agence Nationale du Sang

Sise 15, Route du Kadous Tixeraine, Alger

5-OUVERTURE DESPLIS

L'ouverture des plis s'effectue par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, relatives aux consultations de l'Agence Nationale du Sang sur le budget de fonctionnement et ce conformément à l'article 71 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Tout pli ne respectant pas l'anonymat ou hors délai sera rejeté

6- EVALUATION DES OFFRES

Conformément à l'article 71 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, et les articles 48 et 96 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics les offres jugées conformes aux spécifications technique de le présente consultation seront analysées par la commission d'ouverture des plis et l'évaluation des offres relatives aux dépenses rentrant dans le cadre du budget de fonctionnement de l'ANS.

- Le soumissionnaire qui sera retenu est le moins disant.

La Directrice Générale

أحذير كالإسامة